

COMPTE RENDU
SEANCE DU MARDI 4 AVRIL 2017 – 19h30

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2017

Présents : MM.ROBILLARD, DAUGUET, Mmes BAZIN, PARAIRE, RAGUSA , BELLOTTI, GODILLOT, MM.PAYRAUD, ROUX, BRIDIER

Pouvoirs : Mme CORNU à M.DAUGUET, Mme AUSSANT à Mme RAGUSA

Absents : MM. BARCAT, MORLON, BLEMON

Madame Catherine BAZIN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2017 n'appelle pas d'observation.

Monsieur Patrick RICARD, Trésorier de l'île d'Oléron participait à la séance du conseil municipal

1- Approbation du Compte Administratif 2016 – Camping municipal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, après avoir constaté que les dépenses et recettes ont été exécutées comme prévu, que les chiffres présentés sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2016 tel que résumé ci-dessous :

Investissement

Dépenses	Prévision	258 232,82 €
	Réalisé	23 696,55 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévision	258 232,82 €
	Réalisé	258 232,82 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévision	200 107,65 €
	Réalisé	185 139,82 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévision	200 107,65 €
	Réalisé	206 053,17 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice	Investissement	234 536,27 €
	Fonctionnement	20 913,35 €
	Résultat global	255 449,62 €

2- Approbation du Compte de Gestion 2016 – Camping municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Affectation de résultat – camping municipal :

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget camping municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

• Un déficit de fonctionnement de	3 005,41 €
• Un excédent reporté de	23 918,76 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	20 913,35 €
• Un excédent d'investissement de	234 536,27 €
• Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	234 536,27 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	20 913,35 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	20 913,35 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	234 536,27 €

4- Approbation du Compte Administratif 2016 – budget Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, après avoir constaté que les dépenses et recettes ont été exécutées comme prévu, que les chiffres présentés sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2016 tel que résumé ci-dessous :

Investissement

Dépenses	Prévision	961 195,61 €
	Réalisé	539 861,70 €
	Reste à réaliser	114 104,11 €

Recettes	Prévision	961 195,61 €
	Réalisé	394 954,02 €
	Reste à réaliser	380 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévision	1 614 384,66 €
	Réalisé	1 236 327,12 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Recettes	Prévision	1 614 384,66 €
	Réalisé	1 633 743,98 €
	Reste à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice	Investissement	-144 907,68 €
	Fonctionnement	397 416,86 €
	Résultat global	252 509,18 €

5 – Approbation du Compte de Gestion 2016 – Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Affectation de résultat – commune :

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 du budget commune,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	105 919,20 €
• Un excédent reporté de	291 497,66 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	397 416,86 €
• Un déficit d'investissement	144 907,68 €
• Un excédent des restes à réaliser de	265 895,89€
Soit un excédent de financement de	120 988,21 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	397 416,86 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R 002)	397 416,86 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE DEFICIT (D001)	144 907,68 €

7 -Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal avec 11 voix pour et 1 abstention,

Fixe les taux d'imposition 2017

Taxe d'habitation	7,75
Taxe foncier bâti	26,29
Taxe foncier non bâti	56,27

8 – Vote du Budget Primitif 2017 – commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017

Investissement

Dépenses	830 150,32 € (dont 114 104,11 € de reste à réaliser 2016)
Recettes	830 150,32 € (dont 380 000,00 € de reste à réaliser 2016)

Fonctionnement

Dépenses	1 688 100,86 €
Recettes	1 688 100,86 €

9 – Vote du Budget Primitif 2017 – camping municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017

Investissement

Dépenses	306 327,31 €
Reste à réaliser 2016	0,00 €
Recettes	306 327,31 €

Fonctionnement

Dépenses	197 102,24 €
Recettes	197 102,24 €

10 – Aide aux activités du groupe scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'inscrire au budget de l'exercice 2017 une somme de 3 200 € au profit des enfants de l'école de Le Grand-Village-Plage pour les sorties organisées dans le cadre scolaire et des dépenses de matériel scolaire.

11- Participation communale aux groupements intercommunaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE les participations communales aux groupements intercommunaux :

SIVU du Port	5 000,00 €
SIVU du CIAS	887,01 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

12 – Subvention de fonctionnement au C.C.A.S

Monsieur le Maire rappelle que chaque année une subvention est attribuée au C.C.A.S pour assurer son fonctionnement.

Monsieur le Maire propose que la somme de 800 € soit allouée au budget du C.C.A.S. au titre de l'année 2017.

L'exposé entendu,

Il conviendrait que le Conseil Municipal valide le montant de la subvention.

13- Programme travaux forêt domaniale – budget 2017

Monsieur le Maire fait part du programme de travaux forêt domaniale 2017 présenté par l'O.N.F

L'ONF propose un plan de financement,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE le programme 2017 - travaux forêt domaniale

31 942,73 € pour l'entretien	
- Participation Communale :	19 165,64 €
- Participation Conseil Général :	12 777,09 €
- Participation CDC Oléron :	0 €

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense de 19 165,64 € sont inscrits au budget Primitif de l'exercice 2017 à l'article 65731.

14- Tableau des emplois permanents à temps complet et des emplois permanents à temps non complet

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ainsi que les emplois permanents à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente aux emplois à temps non complet en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016

Vu les nécessités de service,

Vu le tableau des agents promouvables au titre de 2017,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

1. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
<u>Filière administrative</u> Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché territorial Adjoint administratif territorial Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1 1 2 1
<u>Filière technique</u> Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	7 2
<u>Filière médico-sociale</u> Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1
<u>Filière police municipale</u> Garde champêtre	Garde champêtre chef	1

2. APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2017

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<u>Filière technique</u>		
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	2 à raison de 29 heures 45 hebdomadaires

3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades pourvus seront inscrits au budget 2017.

15- Demande de subvention Conseil Départemental – aménagement d'un parcours santé seniors/famille et création d'une aire de loisirs sportifs pour les jeunes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune souhaite aménager un parcours santé seniors/famille et créer une aire de loisirs sportifs pour les jeunes afin de répondre aux besoins de la population de Grand Village et de proposer des équipements aux nombreux vacanciers.

Considérant que ces projets nécessitent des investissements importants dont le montant prévisionnel est de 11 455, 87 € H.T pour le parcours santé seniors/famille et 63 988 € H.T pour la création d'une aire de loisirs sportifs pour les jeunes.

Considérant la possibilité de financement de ces opérations par le Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Opération	Dépenses	Recettes	
Parcours santé/seniors	11 455,87 € H.T	Réserve parlementaire	1 145,59 €
		Conseil Départemental	1 145,59 €
		DETR	2 863,97 €
		Fonds propres	6 300,72 €
Aire de loisirs sportifs pour jeunes	63 988,00 € H.T	Réserve parlementaire	6 398,80 €
		Conseil Départemental	6 398,80 €
		DETR	15 997,00 €
		Fonds propres	35 193,40 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DIT QUE l'opération sera inscrite au BP 2017.

16- Tarif vente baie informatique

Monsieur le Maire rappelle qu'une baie informatique mise à disposition par Orange est inutilisée depuis son déplacement d'un des bureaux de la mairie.

Monsieur le Maire propose un prix de vente à 100 €,

L'exposé entendu,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un bien communal,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la vente de la baie informatique pour 100 €.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de la baie informatique.

17- Reversement cotisation Office de Tourisme – année 2015

Monsieur le Maire rappelle que la compétence tourisme a été transférée au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron. L'office de tourisme de Grand Village Plage, qui était géré par la commune, a encaissé au dernier trimestre 2014 des cotisations 2015. Ces cotisations doivent être reversées à l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes.

La commune au vu des justificatifs fournis doit reverser 2900 €.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reverser la somme de 2 900 € à l'office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes au titre des cotisations 2015 encaissées en 2014.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

18- Indemnité de fonction des élus

Monsieur le Maire fait part des dispositions relatives à la détermination des indemnités allouées au maire, aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux le cas échéant selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

La délibération du 28 mars 2014 a fixé l'indemnité des élus.

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017 ce qui implique la prise d'une nouvelle délibération. Les taux restent identiques à ceux fixés dans la délibération du 28 mars 2014 mais les évolutions légales seront prises en compte.

L'exposé entendu

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 fixant l'indemnité des élus,

Vu le barème applicable,

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu la population totale qui s'élève à 1049 habitants au 1^{er} janvier 2014,

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

PRECISE qu'à compter du 1^{er} janvier 2017 les indemnités de fonction des élus, dont les taux demeurent identiques à ceux mentionnés dans la délibération du 28 mars 2014, seront fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et qu'elles seront automatiquement revalorisées en fonction de son évolution et la révision de la valeur du point de l'indice.

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de chaque exercice.

19- Participation financière pour la construction de 8 logements Allée de l'Épinette à la SA HLM le Foyer

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé avec la SA HLM le Foyer que la commune participe financièrement à l'opération de construction des 8 logements Allée de l'Épinette.

Les travaux ont démarré en septembre 2016. Les logements devraient être livrés au dernier trimestre 2017.

La participation financière a été établie à hauteur de 80 000 €.

L'exposé entendu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la participation financière de la commune de 80 000 € à la SA HLM Le Foyer au titre du programme de réalisation de 8 logements Allée de l'Épinette.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention nécessaire au versement de cette subvention et de procéder à toutes les formalités nécessaires.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 à l'article 20422 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations.

Cette subvention sera amortie sur 30 ans à compter de 2017.

20- Demande de subvention CNDS - création d'une aire de loisirs sportifs pour les jeunes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune souhaite créer une aire de loisirs sportifs pour les jeunes afin de répondre aux besoins de la population de Grand Village et de proposer des équipements aux nombreux vacanciers.

Considérant que ce projet nécessite des investissements importants à hauteur de 63 988 € H.T pour la création d'une aire de loisirs sportifs pour les jeunes.

Considérant la possibilité de financement de cette opération par le Centre National pour le Développement du Sport,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Centre National pour le Développement du Sport,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

Opération	Dépenses	Recettes	
Aire de loisirs sportifs pour jeunes	63 988,00 € H.T	Réserve parlementaire	6 398,80 €
		Conseil Départemental	6 398,80 €
		DETR	15 997,00 €
		CNDS	19 196,40 €
		Fonds propres	15 997,00 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

DIT QUE l'opération sera inscrite au BP 2017.

21- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Patrice ROBILLARD